

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 09 AVRIL 2026

DÉLIBÉRATION n° 2026-18 du 09 avril 2026

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – Désignation de nouveaux délégués au Syndicat Mixte Ouvert « Cuisine d'Ici »

<p>Nombre de conseillers en exercice : 27</p> <p>Présents et représentés : 26</p> <p>Absent(s) excusé(s) : 1</p> <p>Date de la convocation : 31 mars 2026</p> <p><i>(Article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales)</i></p>	<p>L'An deux mille vingt-six le 09 avril, à 20h30, le Conseil Municipal de LA NORVILLE dûment convoqué, s'est réuni en Mairie, Salle du Conseil, sous la Présidence de Madame LEGUICHER Fabienne, Maire.</p> <p><u>ÉTAIENT PRÉSENTS</u> : Mesdames, Messieurs LEGUICHER, KLEIN, PFEIFFER N., MARIOLLE, DEMEILLEZ, BIRNAUT, de CORDIER MELE, PFEIFFER J., GLORON, POULIN, ROMAIN, CAUVIN, LAMIRAULT, BATIFOIS, BERNARDO, DEMARQUE, AWAD BESSAM, GONCALVES, GRESSIER, FOUCAULT, MEIER, PEREIRA, TREMBLAY, BOEUF</p> <p><u>ÉTAIENT REPRÉSENTÉS</u> : M. SOULLARD a donné procuration à Mme de CORDIER MELE, M. LABBE a donné procuration à M. KLEIN</p> <p><u>ÉTAIT ABSENTE EXCUSÉE</u> : Mme CASTANIA Lise</p>
--	---

Mme GONCALVES est nommée Secrétaire de séance, conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

REÇU EN PREFECTURE

le 21/04/2026

Application agréée E-legalite.com

DÉLIBÉRATION n° 2026-18 du 09 avril 2026

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – Désignation de nouveaux délégués au Syndicat Mixte Ouvert « Cuisine d'Ici »

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°2025-03 en date du 10 février 2025 concernant l'adhésion de la commune au Syndicat Mixte Ouvert « Cuisine d'Ici », dans le cadre d'une entente intercommunale de production et de livraison de repas pour la restauration scolaire,

VU les élections municipales du 15 mars 2026 suivies du conseil municipal d'installation du 21 mars 2026,

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à la désignation de nouveaux délégués au SMO « Cuisine d'Ici »,

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré A L'UNANIMITE,

DESIGNE les délégués suivants :

Titulaires : Fabienne LEGUICHER et Mathieu MARIOLLE

Suppléantes : Nathalie PFEIFFER et Delphine GLORON

DONNE pouvoir au Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le Maire certifie que la présente délibération est exécutoire en application de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Le Maire
Fabienne LEGUICHER

Le Maire
Fabienne LEGUICHER



Certifié exécutoire	
Transmission en Préfecture le	
Affichage ou publication le	

REÇU EN PREFECTURE
le 21/04/2026